



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Xavier CHARPENTIER
02.40.14.23.97
xavier.charpentier@culture.gouv.fr

Références : PA04926725A0014-1

**Direction régionale
des affaires culturelles**

Le Préfet de région
à
ANGERS LOIRE MÉTROPOLE
Direction de l'Aménagement et Développement
des Territoires
Service Droit des Sols
83 Rue du Mail
BP 80011
49020 ANGERS CEDEX 02

Nantes le 01/07/2025

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU (MAINE-ET-LOIRE), 2025-2 Rue Chanteclerc-
AN 804,809,885
PA04926725A0014
Votre courrier du 17 juin 2025-Livre V du Code du patrimoine
felicie.cullerier@angersloiremetropole.fr

Vous m'avez transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 17 juin 2025.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie

IBR

Isabelle BOLLARD-RAINEAU



**PRÉFET
DE LA RÉGION
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale
des affaires culturelles**

MELDOMYS-Office Public HLM
11 Rue du Clon
49000 ANGERS

Service régional de l'archéologie Pays de la Loire

Affaire suivie par :
Xavier CHARPENTIER
02.40.14.23.97
xavier.charpentier@culture.gouv.fr

Références : PA04926725A0014-2

À l'attention de Mr RATIER,

Nantes le 01/07/2025

Objet : Archéologie préventive – Réception d'un dossier d'aménagement
Références : SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU (MAINE-ET-LOIRE), 2025-2 Rue Chanteclerc-
AN 804,809,885
PA04926725A0014-Livre V du Code du patrimoine
L.FOURCHER@MELDOMYS.FR

Monsieur,

ANGERS LOIRE MÉTROPOLE m'a transmis le dossier d'aménagement visé en référence afin que j'évalue son impact sur d'éventuels vestiges archéologiques et que je détermine, le cas échéant, les mesures d'archéologie préventive nécessaires à mettre en œuvre.

J'ai l'honneur d'en accuser réception à la date du 17 juin 2025.

Après examen du dossier, je vous informe que, en l'état des connaissances archéologiques sur le secteur concerné, de la nature et de l'impact des travaux projetés, ceux-ci ne semblent pas susceptibles d'affecter des éléments du patrimoine archéologique. Ce projet ne donnera pas lieu à une prescription d'archéologie préventive.

Je vous rappelle toutefois qu'en cas de découverte fortuite de vestiges archéologiques vous avez l'obligation d'en faire la déclaration immédiate auprès du maire de la commune concernée conformément à l'article L.531-14 du code du patrimoine, et je vous remercie d'en informer mes services.

Mes services se tiennent à votre disposition pour vous apporter toutes les informations que vous jugerez utiles.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Préfet de Région,
et par délégation, Pour la Directrice régionale des affaires culturelles,
et par subdélégation
La conservatrice régionale de l'archéologie

IBR

Isabelle BOLLARD-RAINEAU